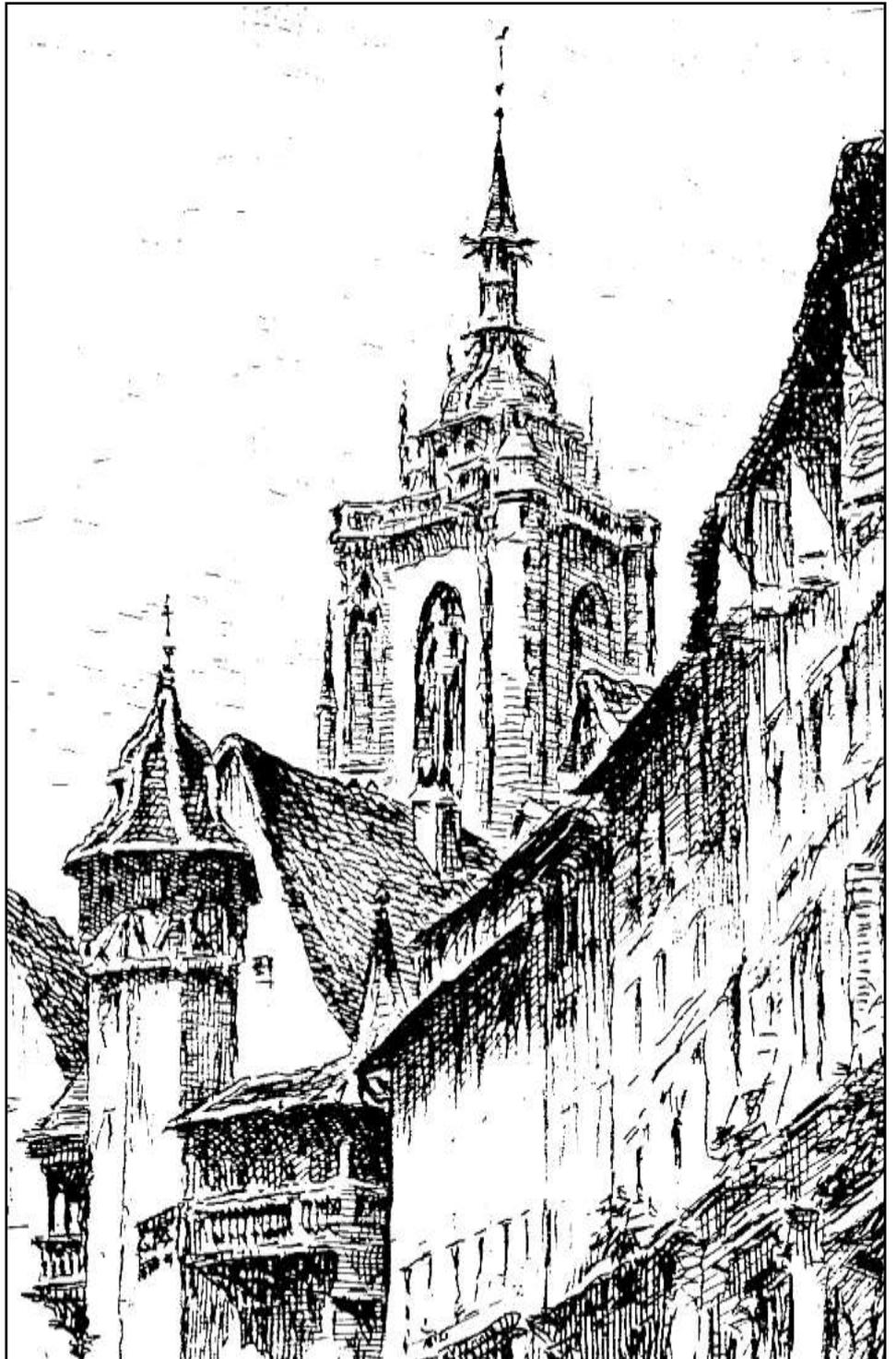


STENOGRAMME

41^{ème} Séance

du

26 mars 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue. Je vous invite à prendre notre dossier. Au départ, nous avons à faire mention des excusés.

Le point 28 sera présenté par Mme HOUPIN au lieu de Mme SIFFERT. Mme HOUPIN a également procuration de sa part. M. REMOND, M. GRUNENWALD, Mme BENNAGHMOUCH, M. SPAETY et Mme BRANDALISE donnent respectivement procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme LOUIS, M. MEISTERMANN, M. DENECHAUD et M. OUADI. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à faire en rapport avec une requête introduite contre la délibération du 27 mars 2017 portant sur l'approbation du PLU. Un Colmarien est allé au contentieux. Je vous informe que par un jugement du 1^{er} mars, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté cette requête et a condamné le requérant à verser la somme de 800 euros à la commune au titre des frais de justice.

Je donne la parole à Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET pour le point 5.

5. Vente d'une propriété bâtie (foyer Hoffet) par le consistoire de l'église de confession d'Augsbourg.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous ne nous opposerons pas à ce rapport puisque la vente est actée. Néanmoins, je tenais à exprimer ma déception et ma tristesse par rapport à la vente de ce foyer Hoffet puisqu'il fait un petit peu partie des meubles à Colmar. Je pense que le quartier Saint-Joseph et Colmar vont perdre quelque chose de très intéressant. C'est un outil qui a aussi servi aux élections puisqu'on a tenu de nombreux débats dans cette salle. Je pense que les associations et tout un chacun pouvaient utiliser ce lieu qui était très intéressant. Il me semble

aussi que même d'un point de vue d'animation on aurait pu envisager autre chose que des locaux d'habitation à cet endroit-là. J'aurais aimé que la Ville soit un peu plus présente ou trouve des solutions pour aménager ce foyer Hoffet, pour le maintenir et pour développer de l'animation dans ce quartier qui en manque assez cruellement. En tout cas, je redis ma déception à la vente de ce foyer.

M. le Maire MEYER : On peut toujours faire état d'une déception, mais pour autant, il ne faut pas que la Ville permette une concurrence entre des foyers associatifs d'autant plus que le foyer Saint-Joseph n'est pas loin. C'est un peu délicat. En plus, je ne vois pas la Ville de Colmar mettre 1,3 million d'euros dans cette acquisition pour créer des locaux d'animation à 200 mètres du foyer Saint-Joseph qui demeure.

Je fais voter cette proposition. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Représentation de la Ville au sein du Conseil d'école de l'école maternelle Sainte-Anne.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord pour le principe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est approuvée.

S'agissant de la proposition concernant les deux collègues, y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. On peut se permettre de voter à main levée. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Donc, double décision.

7. Subvention pour projet scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Subventions aux associations culturelles en 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Aide à la vie associative culturelle – 1^{ère} tranche 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Renouvellement de la convention d'occupation précaire et du règlement intérieur de la nef de l'église Saint-Matthieu.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2018 – 1^{ère} tranche

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à l'association « Les Vitrines de Colmar » dans le cadre de la fabrication des 10 000 premières cartes de fidélité du nouveau système de fidélisation des commerces.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Participation financière pour l'année 2018 pour le poste d'intervenant social au commissariat de police de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Montagne Verte – procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : composition de la Commission Locale modifiée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous avez en page 2 l'explication sur les coûts concernés quant à cet abattement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Jardins.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière – cession de parcelles 49 rue du Logelbach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Transaction immobilière – cession pour l'aménagement de l'escalier de secours du restaurant « Au Bureau » 1 place Scheurer-Kestner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Cession des véhicules de service – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Groupement de commandes entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour l'acquisition de pièces détachées pour l'entretien et la réparation automobile.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : On peut voter en bloc. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Bien, on devient de plus en plus efficaces. (*Rires*) Je ne suis saisi d'aucune question sous le point divers. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 18 H. 55

